

Propriétaire

SCI LE PASSAGE

QUITTANCE DE LOYER

N° 2

Reçu de M/Mme SARL LE PASSAGE

la Somme

de Mille trois cent cinquante et un euros, soit 1351,50 €

au titre du paiement du loyer et des charges du logement/local sis 121, Avenue de
la Gare, 46 600 MARTEL

pour la période de location

du / / au / / .

Date du règlement : 14 / 11 / 2025

Dont quittance, et sous réserve de tous mes droits.

Détails de la quittance de loyer

x Loyer	Refact. TF	1 126,25
Provision de charges	TVA	225,25
Régul. annuelle (+ ou -)		
Total		1351,50

A MARTEL

Le 31 / 10 / 2025

Signature :

